

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

ZH

PREMIÈRE PUBLICATION

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dis-
soute: **Alarko SA, en liquidation, Genève**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordi-
naire
3.

Date de la décision: 21.12.2010
4.

Echéance de préavis des créances: **17.02.2011**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Au siège de la société
C/o Köstenbaum & Associés, avocats, Cours de Rive 10,
1204 Genève
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la
société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Conformément à l'article 745 al. 3 CO, la société
se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée des
actifs.

Etude de Mes Poncet Buhler Lacin & Vallery, notaires
1211 Genève 17

00583085